

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 OCTOBRE 2024

37 membres en exercice
12 présents – 12 pouvoirs – 24 votants
Convocation adressée et publiée le 04 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre à 10 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé en partie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL, Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78).

Étaient présents :

Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) - Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines, Maire de Condé-sur-Vesgre (78) - Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) - Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) - Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) - Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) - Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) - Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) - Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).

Pouvoirs :

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines, Maire de Jouy-en-Josas (78) donne pouvoir à Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) - Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) donne pouvoir à Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Marie-José BEAULANDE Maire d'Eaubonne (95) donne pouvoir à Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) - Laetitia BOISSEAU Conseillère départementale du Val d'Oise (95) donne pouvoir à Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) - Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) donne pouvoir à Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91) - François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) donne pouvoir à Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines, Maire de Condé-sur-Vesgre (78) - Martine CINOSI - GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) donne pouvoir à Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) - Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines, Maire de Maurepas (78) donne pouvoir à Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78) - Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) donne pouvoir à Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) - Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) donne pouvoir à Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Dominique VEROTS Maire de Saint-Pierre-du-Perray (91) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) - Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91) à Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91).

Absents, excusés :

Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) - Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) - Huguette FOUCHE Conseillère régionale, Adjoint au Maire de Montesson (78) - Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) - Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) - Cédric PEMBAMARINE Maire du Port-Marly (78) - Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) - Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux (78) - Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) - Éric TONDU Maire de Maulette (78) - Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91).

Délibération n° 2024-48 portant sur l'accord-cadre à bons de commande relatif à l'acquisition de licences Microsoft 365 et autres prestations : Autorisation donnée au président de signer et notifier le marché

Le président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication

Publié le 16 octobre 2024

Conseil d'administration du 10 octobre 2024



Délibération 2024 – 48

Objet

Accord-cadre à bons de commande relatif à l'acquisition de licences Microsoft 365 et autres prestations : Autorisation donnée au président de signer et notifier le marché

Le système d'information du CIG intègre des licences Office 365 et Intune pour la gestion de la messagerie et de la téléphonie mobile.

Par décision du 12 avril 2023, le président a attribué un marché de prestation de service à destination de la messagerie Office 365 à la société TERSEDIA, à l'issue d'une procédure adaptée ouverte et pour une durée d'un an. Comme le prévoyaient les termes de l'acte d'engagement, le marché a été prolongé pour une période de six mois supplémentaires, à compter du 14 avril 2024.

Le Centre de Gestion bénéficie actuellement de 380 licences d'Office 365 E, 1 licence Office 365 E5 pour sa messagerie Exchange et de 55 licences Intune pour la gestion de sa flotte de téléphonie mobile. Microsoft Office 2019 est déployé sur l'ensemble des postes utilisateurs et le client lourd Outlook est largement utilisé au quotidien par les agents du CIG.

L'infrastructure Active Directory a été mise en place selon la méthodologie de sécurité « Tiering Model », qui hiérarchise l'organisation en différentes couches :

- Le niveau 0 regroupe l'ensemble des composants gérant le contrôle des identités de l'entreprise, incluant le serveur ADConnect permettant la synchronisation de l'Active Directory Locale du CIG avec Azure Active Directory (O365) ;
- Le niveau 1 englobe les serveurs et applications spécifiques au CIG ;
- Le niveau 2 concerne toutes les stations de travail (portables ou postes fixes) ainsi que les terminaux mobiles des utilisateurs.

Les boîtes aux lettres sont sauvegardées dans un Datacenter certifié ISO27001 et HDS situé en France, avec une capacité de stockage de 2,5 TO mise à disposition du CIG et une rétention des sauvegardes d'une durée d'un an.

Le marché avec la société TERSEDIA arrivant à terme, il est nécessaire de renouveler la location des 55 licences Intune pour la gestion des smartphones, de la licence Office 365 E5 et des licences d'Office 365 E1 (Teams intégré) afin de proposer un service de courrier électronique à tous les utilisateurs. Le client Outlook déployé sur tous les postes sera conservé, compte tenu de la possession de licences Microsoft Office 2019.

Dans le cadre de ce futur marché, est également prévue la possibilité d'acquérir des licences supplémentaires d'Office 365 avec Teams intégré pour tout nouvel utilisateur ou la création de boîtes aux lettres partagées, via un bon de commande spécifique.

D'autre part, le marché comprend :

- La fourniture d'une solution de sauvegarde d'une capacité de 4 To, hébergée dans un datacenter en France, certifié ISO27001 et HDS, afin de garantir la sécurité et la confidentialité des données ;
- La mise à disposition une interface d'administration pour cette solution de sauvegarde afin de pouvoir répondre rapidement et efficacement aux demandes de restauration de courriel ;
- Des prestations, le cas échéant, de support de niveau 3 pour la solution de messagerie Office 365 ainsi que sur l'architecture Active Directory et Microsoft Intune.

La consultation a pris la forme d'une procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions de l'article R. 2123-1-1° du code de la commande publique.

L'annonce a été envoyée pour publication, via la plateforme de dématérialisation des marchés utilisée par le CIG (achatpublic.com, dans le cadre du groupement de commandes coordonné par le CIG), le 28 août 2024 et publiée le même jour au BOAMP. La date limite de remise des offres était fixée au 26 septembre 2024.

Le dossier a fait l'objet de 111 retraits et de 6 remises d'offres.

Conseil d'administration du 10 octobre 2024

La Commission d'appel d'offres, réunie le 10 octobre 2024, avant le Conseil d'administration, a sélectionné la société STELOGY qui a présenté l'offre la mieux disante, pour un montant annuel de 47 212.60 H.T.

Le Conseil d'administration,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code général de la fonction publique ;
- Vu le Code de la commande publique, et notamment son article R.2123-1-3Vu,
- Vu le Décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;
- Vu la décision adoptée par la Commission d'appel d'offres, convoquée le 04/10/2024 ;
- Vu l'exposé du président ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants,

- Autorise le président à signer et notifier le marché n° 2024-31 relatif à l'acquisition de licences Microsoft 365 et autres prestations à la société STELOGY SAS, sise 53 Avenue de la Pierre Vallée Zone Artisanale de l'Estuaire 50220 POILLEY.
- Précise que les crédits nécessaires au paiement des prestations issues de ces marchés seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

Pour extrait conforme,

Le président,



Daniel LEVEL

Maire de la commune déléguée de Fourqueux